

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-009

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

| | |
|---|---------|
| 26-2023-01-12-00003 - Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Dominique CORONNEL, coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental (4 pages) | Page 3 |
| 26-2023-01-12-00004 - Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire dans l'application chorus coeur (2 pages) | Page 8 |
| 26-2023-01-12-00002 - Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses chorus DT (3 pages) | Page 11 |

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-01-12-00003

Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à Mme
Dominique CORONNEL, coordinateur
départemental dépenses au secrétariat général
commun départemental



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 12 JANVIER 2023
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL
DÉPENSES AU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU la décision collective en date du 30 décembre 2020 nommant Mme Dominique CORONNEL en qualité de coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental ;

VU la convention de gestion entre la préfecture de la Drôme et la préfecture du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CORONNEL, secrétaire administratif, coordinateur départemental dépenses au Secrétariat Général Commun Départemental pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort des blocs 1, 2 et 3.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CORONNEL, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BELMONT, pour signer les actes visés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète
Par subdélégation du directeur
le coordinateur départemental dépenses
SGCD
(suivi du prénom et du NOM du délégataire)

Article 4 : 26-2021-08-04-00002 du 4 Août 2021 est abrogé.

Article 5 : Le Directeur du secrétariat général commun départemental, ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 12 janvier 2023

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental,

-signé-

Jean DE BARJAC

ANNEXE :
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR
DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

| Programmes | Intitulé des programmes | Ministère |
|---------------------------------------|--|--|
| 124 action sociale | conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative -action sociale | Ministère des Solidarités et de la Santé |
| 134 action sociale | action sociale | Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance |
| 155 action sociale | conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail -action sociale | Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion |
| 148 restauration inter-administrative | Fonction publique | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique |
| 206 action sociale | Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation -action sociale | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation |
| 215 action sociale | conduite et pilotage des politiques de l'agriculture -action sociale | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation |
| 216 (formation) | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur | Ministère de l'intérieur |
| 216 (action sociale) | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur | Ministère de l'intérieur |
| 217 action sociale | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables -action sociale | Ministère de la Transition Ecologique |
| 349 | Fonds pour la Transformation de la Fonction Publique | Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique |
| 354 | Administration territoriale | Ministère de l'intérieur |
| 362 | plan de relance | Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance |
| 363 | Plan de relance | Ministère de l'intérieur |
| 723 | Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État | Ministère de l'économie, des finances et de la Relance |

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-01-12-00004

Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire dans l'application
chorus coeur



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 12 JANVIER 2023
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS CŒUR

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ; ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-02-00003 en date du 2 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-04-00003 en date du 4 janvier 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités à intervenir pour l'application chorus cœur les agents ci-après :

| NOM | PRENOM |
|-----------------|-----------|
| TURC | Corinne |
| COLONNA-MARQUIS | Chantal |
| POMIER | Alexandre |
| CORONNEL | Dominique |
| BELMONT | Patricia |
| LEPOINT | Irène |
| GIRARD | Laurence |
| BAYART | Isabelle |
| GILLOUIN | Danielle |
| CHASSOULIER | Agnès |
| CHAREYRON | Françoise |

Article 2 : Sont désignés les agents ci dessus pour intervenir dans l'application Chorus cœur dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

Article 3 : L'arrêté 26-2021-07-27-00005 du 27 juillet 2021 est abrogé.

Article 4 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 12 janvier 2023

Pour la Préfète et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-01-12-00002

Arrêté en date du 12 janvier 2023 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses
chorus DT



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 12 JANVIER 2023
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DES DEPENSES CHORUS DT

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-02-00003 en date du 2 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté n° 26-2023-01-04-00003 en date 4 janvier 2023 du portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs du SGCD ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

ARRÊTE

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 1 : Sont habilités en qualité de gestionnaires valideurs départementaux CHORUS DT les agents dont la liste suit :

| BOP 354 | Valideur à la commande | Valideur pour le paiement |
|-----------------------|------------------------|---------------------------|
| MOUNIER Nathalie | x | x |
| DELAYGUE Gisèle | x | x |
| CORONNEL Dominique | x | x |
| LEPOINT Irène | x | x |
| POMIER Alexandre | x | x |
| GILLOUIN Danielle | x | x |
| GASIERO Denis | x | |
| CHEVRIER Agnès | x | |
| BOURGEAT Isabelle | x | |
| VAN ZELE Virgile | x | |
| PEZET Magali | x | |
| CHAUVET Sylvie | x | |
| PLOMB Valérie | x | |
| STEPHAN-PICHON Nadine | x | |

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la gestion des frais de déplacement pour le budget opérationnel du programme 354.

Ces agents sont chargés de traiter dans l'application Chorus-DT toutes demandes d'ordre de mission et ou toutes demandes d'états de frais.

La délégation de signature doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, conformément aux profils définis pour chacun des agents.

Article 3 : L'arrêté 26-2021-07-27-00006 du 27 juillet 2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses chorus DT est abrogé.

Article 4 : Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 12 Janvier 2023

Pour la Préfète et par délégation ,
Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr

3/3